AR Prefecture
017-211703475-20230309-2023_03_D1-DE
Reçu le 10/03/2023

Ville de Saint Jean d'Angély

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

***

I - Contexte général : situation économique et sociale

1. Situation globale
   - L'économie mondiale face à l'inflation
   - Zone euro
   - En France
2. Situation de la collectivité

II - Le projet de loi de finances 2023

III - Situation et orientations budgétaires de la collectivité

1. Les recettes de fonctionnement
   - La fiscalité
   - L'attribution de compensation
   - Les principales autres taxes
   - Les principaux concours financiers versés par l'Etat
   - Les autres recettes

2. Les dépenses de fonctionnement
   - Les charges à caractère général
   - Les charges de personnel
   - Les subventions
   - Les charges financières
   - Les autres dépenses de fonctionnement
   - Synthèse du fonctionnement

3. Section d'investissement
   - Les recettes d'investissement
   - Les dépenses d'investissement
   - La dette

IV - Les grands équilibres budgétaires et financiers provisoires au stade du débat d'orientation budgétaire

1. L'épargne brute au stade du DOB
2. La capacité de désendettement au stade du DOB

V - Perspectives du besoin de financement annuel du budget principal et des budgets annexes

VI - Consolidation des dépenses de fonctionnement du budget principal Ville et des budgets annexes

AR Prefecture
017-211703475-20230309-2023_03_D1-DE
Reçu le 10/03/2023

I – Contexte général : Situation économique et sociale

Sources : Notes de conjoncture La Banque Postale (septembre 2022) et INSEE (décembre 2022)
Support à la préparation de votre DOB, Caisse d'Epargne (version janvier 2023)

1. Situation globale

○ L'économie mondiale face à l'inflation

Si la reprise économique mondiale se poursuivait en 2022 après d'importants impacts liés à la pandémie du Covid-19, l'inflation a atteint des sommets inédits. Celle-ci résulte dès lors en grande partie de l'envolée des cours des matières premières, notamment énergétiques, et conduit les banques à durcir les conditions financières. Confrontée à de multiples contraintes, l'économie mondiale est en net ralentissement depuis plusieurs trimestres.

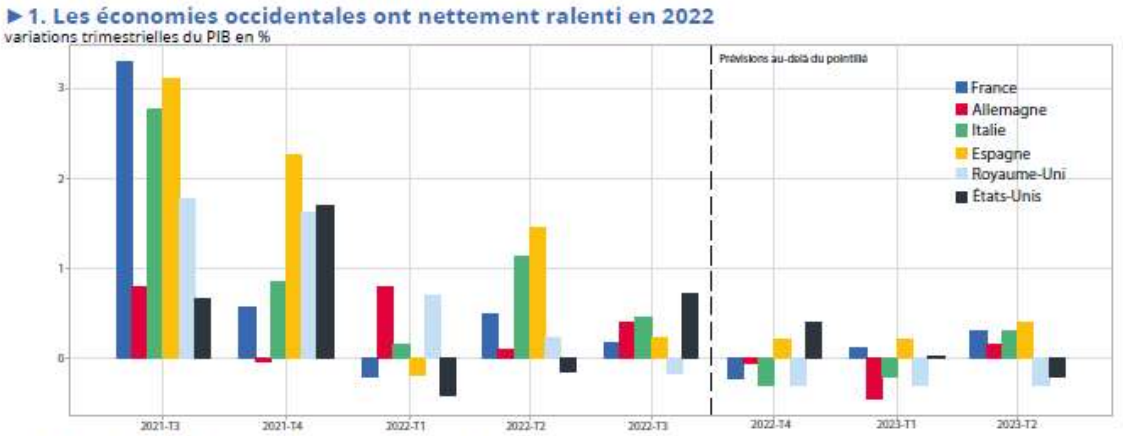

Lecture : au troisième trimestre 2022, le PIB des États-Unis a progressé de 0,7 %.
Source : Insee, Destatis, Istat, INE, ONS, BEA

Au troisième trimestre, l'activité économique a perdu en dynamisme dans les principales économies européennes. Cependant, en Chine et aux Etats-Unis, l'activité a rebondi, principalement du fait de la réouverture de l'économie chinoise et des fluctuations importantes des échanges extérieurs américains.

Ainsi, si la hausse des prix était déjà bien présente aux Etats-Unis (inflation supérieure à 5% en fin d'année) et, dans une moindre mesure, en zone Euro fin 2021, l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 aura ainsi accéléré cette tendance. L'ouverture d'un conflit majeur entre deux pays avec un poids important dans les matières premières énergétiques (gaz) et agricoles (blé/maïs et engrais) a conduit à une augmentation immédiate des prix des matières premières :

AR Prefecture
017-211703475-20230309-2023_03_D1-DE
Reçu le 10/03/2023

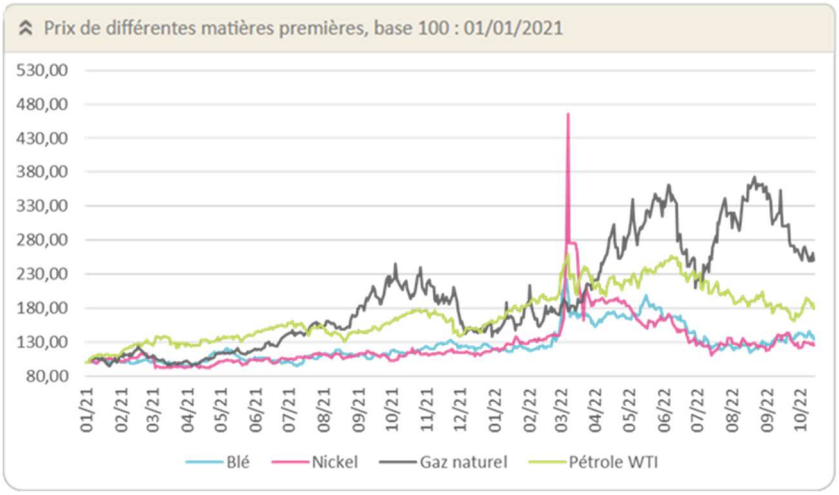

Les cours mondiaux des matières premières reculent globalement au second semestre, dans un contexte où les perspectives de croissance sont favorables.

Les banques centrales visent dès lors à rééquilibrer l'offre et la demande, en affaiblissant cette dernière. Jusqu'ici de multiples facteurs, tels que l'épargne et la dynamique de l'emploi, ont permis d'amortir l'impact de la remontée des taux sur la consommation et l'investissement.

En réaction à une inflation qui devient structurellement élevée, les Banques centrales ont dès lors réhaussé leurs taux directeurs, notamment suite au sommet annuel de Jackson Hole (septembre 2022). Aux Etats-Unis, la Federal Reserve a réalisé 7 hausses de taux, amenant le taux de refinancement de la tranche [0,25%;0,50%] début 2022 à [4,00%;4,50%] en fin d'exercice. Une 8ème hausse de taux, à hauteur de 0,25%, a été réalisée début février, amenant le taux de refinancement de la FED à 4,75%.

- **Zone euro**

La zone euro est la région la plus exposée aux répercutions du conflit en Ukraine, et notamment aux importantes difficultés d'approvisionnement énergétique, du fait de sa proximité géographique et de sa dépendance aux hydrocarbures russes. L'inflation a ainsi a atteint 10,6 % en octobre avant de s'infléchir fin 2022, terminant à 9,2% en décembre suite à la baisse des prix de l'énergie.

Afin de faire face à cette situation, la zone euro a tenté de diversifier ses importations d'énergie ce qui, à court terme, n'a pu se faire que de façon limitée et coûteuse. Cependant, le dynamisme des

AR Prefecture
017-211703475-20230309-2023_03_D1-DE
Reçu le 10/03/2023

investissements a créé la surprise tandis que la consommation des ménages s'est révélée relativement résiliente, puisant dans leur épargne. Leur taux d'épargne est dès lors revenu à leur niveau prépandémique de 13,2 % au troisième trimestre.

Par ailleurs, la BCE a augmenté ses taux directeurs plus tardivement, et d'une ampleur plus limitée. La hausse de l'inflation étant plus conjoncturelle et liée à la guerre en Ukraine, une réaction plus modérée de la part de l'institution monétaire est pertinente. La BCE aura cependant réalisé 4 hausses de taux directeurs en 2022, le taux de refinancement passant de 0,00% en début d'année à 2,50% fin 2022. Une nouvelle augmentation de 0,50% a eu lieu début février, amenant le taux de refinancement à 3,00%. Une nouvelle hausse de 0,50% est attendue pour la réunion de mars 2023. Le taux de refinancement de la BCE atteindra 3,50% à la fin du 1er trimestre 2023.

La BCE poursuit la réduction de son bilan, avec le non-réinvestissement de 15 Mds€ mensuels d'actifs détenus par l'institution monétaire à partir de mars 2023, un montant qui sera revu à partir du mois de juin 2023.

Ainsi, en 2023, les taux courts devraient progressivement tendre vers le taux de refinancement de la BCE (3,50% attendu) avant de se stabiliser, voire d'amorcer une descente en fin d'exercice. Les restrictions monétaires ont eu un impact important sur les taux longs européens, mais les craintes d'une récession ont entraîné, malgré une volatilité importante, une relative stabilisation des taux autour de 2,80%/3,00%.

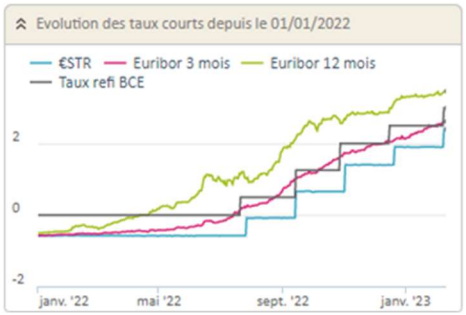

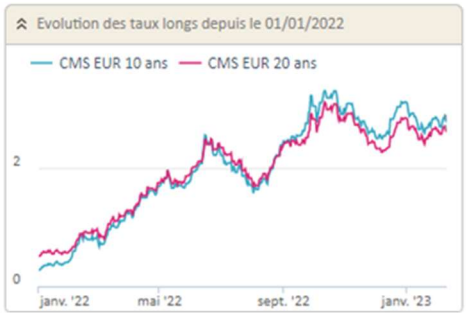

Repères de marché

Conditions de marché au 10/02/2023

	10/02/2023	Veille	
€STR	2,401%	2,401%	→
Euribor 3 mois	2,621%	2,607%	↗
Euribor 12 mois	3,465%	3,486%	↘
CMS EUR 2 ans	3,353%	3,286%	↗
CMS EUR 10 ans	2,888%	2,835%	↗
CMS EUR 30 ans	2,376%	2,337%	↗
Taux refi BCE	3,000%	3,000%	→
Inflation FR Hors Tabac	6,000%	6,000%	→
Livret A	3,00%	3,00%	→

- **En France**

Malgré les prévisions favorables formulées fin 2021, en raison de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qui en a découlé, l'activité économique française a été moins importante que prévue. La consommation des ménages, principal moteur de la croissance française, après avoir connu une chute de 1,2 % au premier trimestre, puis un rebond au deuxième trimestre (+0,4%) a fini par légèrement reculer au troisième trimestre (-0,1 %).

L'inflation a poursuivi son augmentation en 2022

L'inflation a connu d'importantes hausses pour atteindre une moyenne de 5,3% en moyenne en 2022, après 1,2% en 2021. Cette augmentation n'égale cependant pas celle de 8,9 % enregistrée en moyenne dans la zone euro, grâce aux mesures de lutte contre l'inflation adoptées par le gouvernement français (remises carburantes et boucliers tarifaires notamment). La crise énergétique induite par le déclenchement de la guerre en Ukraine a ainsi propulsé l'inflation à des niveaux records qui n'avaient plus été atteints depuis le milieu des années 1980. Cette augmentation se diffuse depuis à l'ensemble des biens et services, entrainant une inflation sous-jacente, via la hausse des prix de production.

Au-delà des mesures prises par le gouvernement afin de limiter la crise énergétique, d'autres mesures gouvernementales ont par ailleurs été prises afin de limiter l'impact sur le pouvoir d'achat des ménages : revalorisation du SMIC, revalorisation du point d'indice des agents de la fonction publique, suppression de la redevance audiovisuelle, etc.

AR Prefecture
017-211703475-20230309-2023_03_D1-DE
Reçu le 10/03/2023

La croissance française a dès lors été portée par l'investissement des entreprises non financières, sous l'effet notamment d'un rebond d'achats de véhicule.

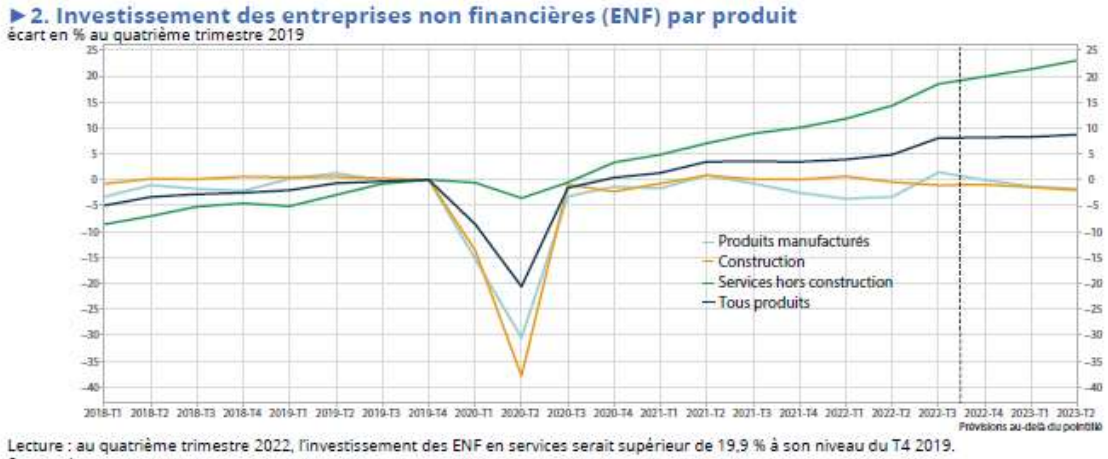

Lecture : au quatrième trimestre 2022, l'investissement des ENF en services serait supérieur de 19,9 % à son niveau du T4 2019.
Source : Insee

Les investissements des ménages, affectés par le durcissement des conditions financières, ont reculé de 0,7% après avoir été atones au deuxième trimestre.

Pour 2023, l'évolution des principaux indicateurs de l'économie française dépendra en grande partie de la situation internationale et des évolutions attendues sur le marché de l'énergie. Dans sa note de conjoncture, la Banque de France évoque ainsi la possibilité d'une récession sur l'année 2023 avec un pic d'inflation attendu pour le premier semestre 2023 à 7,8%. L'INSEE prévoit une progression de l'inflation début 2023 atteignant 7% avant de refluer progressivement jusqu'à 5,5% en juin, hausses principalement tirées par l'énergie (fin de la remise à la pompe, hausse des tarifs règlementés en gaz et électricité, revalorisation du prix du tabac). Les prix des produits alimentaires continueraient leur augmentation, portant l'inflation alimentaire à 13% sur un an en janvier en raison notamment du faible niveau des stocks alimentaires dû aux sécheresses et des augmentations des coûts de l'énergie.

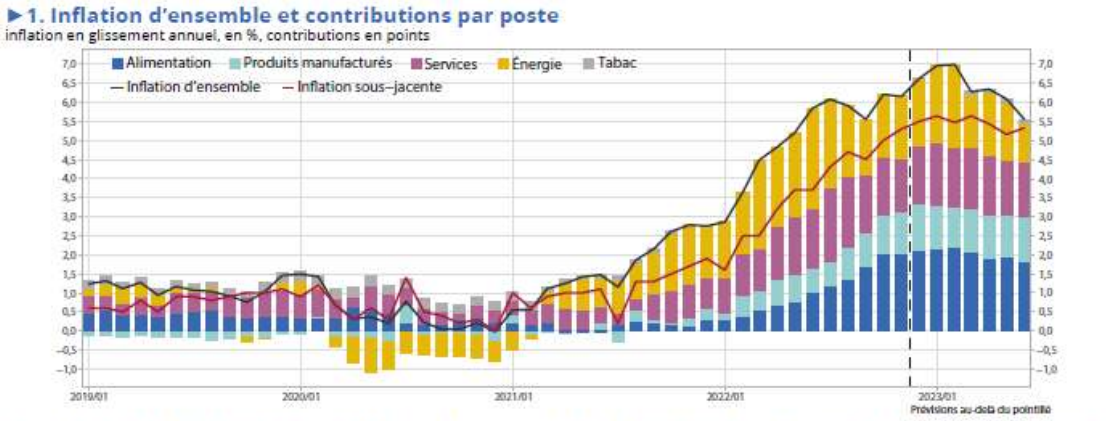

Lecture : en novembre, l'inflation d'ensemble était de 6,2 %. L'alimentaire y contribuait à hauteur de 2 points, tandis que l'énergie y contribuait à 1,6 point, les produits manufacturés à 1,1 point et les services à 1,4 point. L'inflation sous-jacente était de 5,3 % en novembre.
Source : Insee

Emploi et chômage

Le dynamisme du marché du travail ne cesse de surprendre. L'emploi salarié a en effet progressé de 3,6% entre fin 2019 et le troisième trimestre 2022, tandis que le PIB ne progressait que de 1,1%. Fin septembre 2022, tous les secteurs d'activité, industrie incluse, avaient dépassé leur niveau

AR Prefecture
017-211703475-20230309-2023_03_D1-DE
Reçu le 10/03/2023

d'avant pandémie. Plus d'un million d'emplois ont par ailleurs été créés depuis 2019, dont près d'un tiers en raison de l'essor des contrats d'apprentissage. Au sein des services marchands à l'origine de 73% des créations d'emploi, le secteur des services aux entreprises a été le plus créateur d'emploi (324k), largement devant le secteur du commerce (151k) ou celui de l'information ou de la communication (110k).

► 1. Évolution de l'emploi salarié
en milliers, CVS en fin de période

	Évolution sur 3 mois														Évolution sur 1 an			Évol. depuis fin 2019		
	2020				2021				2022				2023		2020	2021	2022	Fin déc. 2021	Fin déc. 2022	Fin juin 2023
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2						
Emploi salarié	-535	-152	493	-24	167	300	251	141	96	90	103	33	27	12	-217	859	322	642	964	1 003
	-2,1 %	-0,6 %	2,0 %	-0,1 %	0,7 %	1,2 %	1,0 %	0,5 %	0,4 %	0,3 %	0,4 %	0,1 %	0,1 %	0,0 %	-0,8 %	3,4 %	1,2 %	2,5 %	3,7 %	3,9 %
Agriculture	-9	-3	1	15	-3	6	4	0	4	-6	-3	-1	-1	-1	4	8	-6	12	6	4
Industrie	-14	-20	-9	-7	10	7	13	9	3	9	16	4	3	2	-50	38	33	-12	21	26
Construction	-7	9	22	15	21	9	13	7	3	2	3	1	1	1	40	49	10	89	98	101
Tertiaire marchand	-488	-58	341	-79	118	255	192	133	73	76	100	25	19	6	-284	698	275	413	688	714
Tertiaire non-marchand	-18	-80	138	33	22	24	29	-7	12	8	-13	4	4	4	74	67	11	140	151	159
Emploi non salarié	10	10	10	10	28	28	28	28	25	25	25	25	5	5	42	110	100	152	252	262
Ensemble	-525	-141	503	-13	194	328	279	169	121	115	128	58	32	17	-175	969	422	794	1 216	1 265
	-1,8 %	-0,5 %	1,8 %	0,0 %	0,7 %	1,1 %	1,0 %	0,6 %	0,4 %	0,4 %	0,4 %	0,2 %	0,1 %	0,1 %	-0,6 %	3,4 %	1,4 %	2,8 %	4,2 %	4,4 %

Prévisions
Lecture : au troisième trimestre 2022, l'emploi salarié a augmenté de 0,4 %, soit 103 000 créations nettes.
Note : dans ce tableau, les intérimaires sont comptabilisés dans le secteur tertiaire marchand.
Champ : France hors Mayotte.
Source : Insee

L'emploi total augmenterait de près de 50 000 au premier semestre 2023, après +186 000 au second semestre 2022 et +236 000 au premier semestre 2022. Mi-2023, le nombre total d'emplois créés depuis l'avant-crise sanitaire atteindrait environ 1,3 million (soit +4,4 %).

► 2. Emploi salarié en écart à la fin 2019
écart au niveau de fin 2019 en %, données CVS

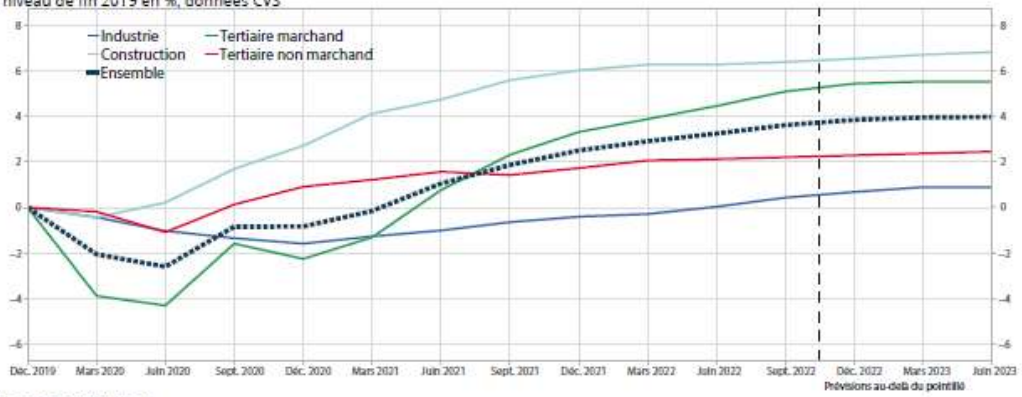

Champ : France hors Mayotte.
Lecture : fin septembre 2022, l'emploi salarié est supérieur de 3,6 % à son niveau de fin 2019.
Note : dans ce graphique, les intérimaires sont comptabilisés dans le secteur tertiaire marchand.
Source : Insee

Le taux de chômage recule ainsi globalement depuis le dernier trimestre 2020 (8,8% au deuxième trimestre 2020 à 7,3% de la population active au troisième trimestre 2022). Il oscille entre 7,3 et 7,4% depuis le quatrième trimestre 2021. Cette relative stabilité, malgré le dynamisme de l'emploi, résulte d'une croissance de la population active. Les taux d'emploi (68,3%) et d'activité (73,7%) des 15-64 ans se sont ainsi tous deux élevés, au troisième trimestre 2022, à leur plus haut niveau depuis que l'INSEE les mesure (1975). Le dynamisme de l'alternance contribue aux augmentations récentes de ces taux mais, hors alternance, aussi bien le taux de l'emploi que le taux d'activité se situent également à leur plus haut niveau depuis 1975.

AR Prefecture
017-211703475-20230309-2023_03_D1-DE
Reçu le 10/03/2023

► 1. Taux de chômage au sens du BIT
moyenne trimestrielle en % de la population active, données CVS

Champ : France (hors Mayotte), personnes de 15 ans ou plus vivant en logement ordinaire.
Source : Insee, enquête Emploi

► 2. Évolutions de l'emploi, du chômage et de la population active
variation en moyenne trimestrielle en milliers, données CVS

	2020				2021				2022				2023		Glissement cumulé du T1 2020 au T2 2023
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	
Emploi (1)	-16	-706	405	203	91	261	303	224	145	118	122	93	45	25	1 313
rappel : emploi en fin de période	-525	-141	503	-13	194	328	279	169	121	115	128	58	32	17	1 265
Chômage (2)	-94	-289	629	-296	39	-54	37	-183	-14	32	-17	0	-18	3	-225
Population active = (1) + (2)	-110	-995	1034	-94	130	207	340	41	131	150	105	93	27	28	1087
Population active tendancielle ajustée (a)	3	5	7	9	8	7	6	6	7	8	9	11	9	8	103
Effet de flexion conjoncturel « pré-crise » (b)	-2	-71	40	20	9	26	30	22	14	12	12	9	4	2	127
Effet de l'alternance sur l'activité des jeunes (c)	0	-1	14	25	31	35	37	26	16	27	36	23	14	17	300
Résidu (d)	-112	-929	973	-148	82	139	266	-13	94	104	47	50	0	0	553
Variation du taux de chômage	-0,3	-0,8	1,9	-0,9	0,1	-0,3	0,1	-0,6	-0,1	0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	-0,9
Niveau du taux de chômage	7,9	7,1	9,0	8,1	8,2	7,9	8,0	7,4	7,3	7,4	7,3	7,3	7,3	7,3	

Prévisions
Champ : France (hors Mayotte), personnes de 15 ans ou plus.
Lecture : au troisième trimestre 2022, l'emploi a augmenté de 122 000 personnes en moyenne, le chômage a diminué de 17 000 et la population active a augmenté de 105 000. Le taux de chômage a diminué de 0,1 point et atteint 7,3 %.
Note : l'emploi correspond ici à l'emploi total (salariés et non-salariés), mesuré en moyenne trimestrielle.
(a) Tendance basée sur les projections de population active de 2022 ajustées.
(b) Cet effet de flexion représente le fait que de nouveaux actifs se présentent sur le marché du travail lorsque la conjoncture de l'emploi s'améliore.
(c) Effet basé sur les stocks de contrats en alternance de la Dares, calculs Insee.
(d) En 2020 et 2021, le résidu recouvre l'effet propre de la crise sanitaire sur les comportements d'activité.
Source : Insee, enquête Emploi, Estimations trimestrielles d'emploi

Les entreprises françaises rencontrent cependant des difficultés de recrutement, signe du maintien des tensions sur le marché du travail, atteignant ainsi des niveaux records dans les grands secteurs de l'économie fin 2022. Ainsi, en octobre 2022, 83% des entreprises de la construction étaient concernées, 65% dans l'industrie manufacturière.

Ralentissement du redressement du déficit public

Ces trois dernières années ont été marquées par d'importantes interventions publiques du fait de la crise sanitaire puis de la crise énergétique. Le déficit public a ainsi atteint le niveau inédit de 9% en 2020. Il est cependant attendu à 5,2% en 2022, après 6,5% en 2021.

Pour 2023, le gouvernement prévoit une stabilisation du déficit public à 5% du PIB et une dette publique également stable à 111,2% du PIB.

AR Prefecture
017-211703475-20230309-2023_03_D1-DE
Reçu le 10/03/2023

La dette des administrations publiques

© La Banque Postale

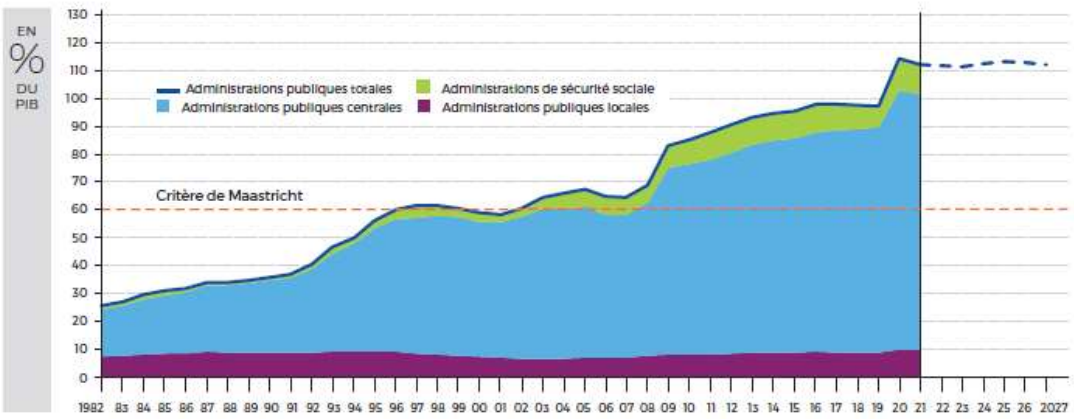

Sources : Insee (Comptes nationaux Base 2014) jusqu'en 2021 puis programme de stabilité 2022-2027 (juillet 2022).

2 - Situation de la collectivité

Eléments de contexte

D'importants investissements ont été entrepris par la Ville. Aussi, en l'absence de recours à l'emprunt depuis plusieurs années et grâce à une amélioration des différents ratios (dont ratio de la dette par habitant en diminution depuis plusieurs années), la Ville dispose désormais de la possibilité de recourir à nouveau à l'emprunt pour financer ses investissements.

La mandature 2020-2026 intervient cependant dans un contexte économique mondial et national bouleversé par la crise sanitaire de la Covid-19, impactant le budget communal depuis 2020. Le budget primitif 2023 devrait pour autant être moins impacté par ce contexte sanitaire exceptionnel mais le sera par les conséquences de la guerre en Ukraine.

Si la Ville maintient cette dynamique, l'exercice 2023 sera également fortement impacté par le contexte inflationniste avec des augmentations prévisionnelles conséquentes :

- énergie : + 100 % d'évolution par rapport au réalisé 2021,

- intérêts d'emprunts variables,

- augmentation du point d'indice,

correspondant à une augmentation des dépenses de fonctionnement avoisinants les 500k€, intégrés dans les prévisions budgétaires dans un souci de prudence et de sincérité. Un suivi budgétaire affiné des crédits prévus sur ces comptes sera dès lors réalisé.

Passage à l'instruction budgétaire et comptable M57

L'exercice budgétaire 2023 est également marqué par le passage à l'instruction budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2023 conformément à la délibération n°20221201-D33 adoptée par le Conseil municipal le 1er décembre 2022[1].

Les principales modifications induites sont les suivantes :

- la mise en place du calcul des amortissements au *prorata temporis*,

[1] Une note dédiée au passage à l'instruction budgétaire et comptable M57 a ainsi été communiquée aux membres du Conseil municipal et jointe à l'ordre du jour de la séance du 1er décembre 2022.

AR Prefecture
017-211703475-20230309-2023_03_D1-DE
Reçu le 10/03/2023

- l'adoption d'un règlement budgétaire et financier, également présenté lors de la présente séance du Conseil municipal, correspondant à un document de référence pour la mandature,

- la fongibilité des crédits hors dépenses afférentes au personnel et dans la limite de 7,5% (délibération susmentionnée),

- l'absence de dépenses imprévues.

II - Le projet de loi de finances (PLF) 2023

La loi de finances pour 2023 poursuit dès lors quatre objectifs principaux, que sont :
- la protection des ménages, collectivités et entreprises face à la crise énergétique,
- le financement massif des missions régaliennes de l'Etat,
- la préparation de l'avenir à travers un fort investissement sur l'éducation,
- la maîtrise de la dépense publique.

Parmi ces mesures, certaines concernent dès lors les collectivités territoriales, dont les principales sont ci-après présentées.

Mesures de soutien pour faire face à l'inflation

Face au contexte inflationniste, la loi de finances pour 2023 prévoit un « filet de sécurité » pour les collectivités qui subissent à la fois une forte augmentation de leurs dépenses énergétiques et une dégradation de leur épargne brute (article 113 de la loi de finances pour 2023).

Ce filet bénéficiera notamment aux communes sous réserve du respect de deux conditions cumulatives :

- la diminution de l'épargne brute de 15 % en 2023 par rapport à 2022 ;

- un potentiel par habitant inférieur au double de la catégorie / strate.

Si la commune répond au second critère, la réalisation de l'exercice budgétaire 2023 permettra de vérifier le respect du premier et ainsi permettre l'obtention d'une dotation exceptionnelle égale à 50% de la différence entre l'augmentation des dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain entre 2023 et 2022 et 50% de celles des recettes réelles de fonctionnement entre 2023 et 2022.

Un autre dispositif est mis en œuvre : l'amortisseur électricité permettant aux collectivités d'amortir les factures d'électricité avec une prise en charge de 50% du surcoût de l'électricité au-delà d'un tarif de référence fixé à 180 € / MWh jusqu'à un prix plafond fixé à 500 € / MWh. Ce mécanisme vise à diminuer les factures d'électricité des collectivités concernées de 20 % en moyenne.

Concours financiers de l'Etat

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités – comprenant notamment la Dotation globale de fonctionnement (DGF), le FCTVA et les autres prélèvements sur recettes de l'Etat – progresseront par rapport à 2022 et atteindront 55 milliards d'euros, contre 52,8 milliards en 2022.

L'article 195 de la loi de finances prévoit notamment la suppression exceptionnelle de l'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes en 2023, de même qu'une revalorisation forte de plus de

AR Prefecture
017-211703475-20230309-2023_03_D1-DE
Reçu le 10/03/2023

10% de l'enveloppe dédiée à la dotation de solidarité rurale, et de 3,5% de l'enveloppe consacrée à la dotation de solidarité urbaine.

La DGF est ainsi fixée à 26,9 milliards d'euros en 2023, contre 26,8 milliards dans la LFI 2022, soit une augmentation de 0,50%. Cette évolution s'explique notamment par un abondement de 320 millions d'euros et la minoration de la DGF de certains départements susceptibles de rejoindre l'expérimentation de recentralisation du RSA en 2023.

Stagnation des dotations de soutien à l'investissement local sauf DSIL

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliard d'euros dans la LFI 2023, montant en baisse par rapport à 2022. En effet, si la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) s'élève à 1 046 millions d'euros et la dotation politique de la ville (DPV) à 150 millions d'euros, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est prévue pour 570 millions d'euros, soit – 337 millions par rapport à 2022.

Majoration possible de la DETR et de la DSIL

Afin que les opérations d'investissement favorisant la transition écologique puissent bénéficier d'un taux de subvention majoré, la loi de finances prévoit que le préfet prendra compte du caractère écologique des projets lors de la fixation des taux des subventions pour la DETR et la DSIL.

Fonds vert

Dans un souci de lutte contre le changement climatique, un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires ou « fonds verts » a été créé. Doté de 2 milliards d'euros d'autorisation d'engagements pour 2023, il vise à soutenir les projets des collectivités territoriales en termes :

- de performance environnementale (rénovation de bâtiments publics, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets, etc.) ;

- d'adaptation des territoires au changement climatique ;

- d'amélioration du cadre de vie (friches, mises en place de zones à faible émission, etc.).

Taxe sur les logements vacants et majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Le périmètre de la taxe sur les logements vacants est élargi à davantage de communes touristiques ainsi que la majoration sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (4 000 nouvelles communes).

Décalage de deux ans de l'actualisation des valeurs locatives d'habitation

Si le calendrier initial prévoyait une campagne déclarative de collecte des loyers auprès des propriétaires bailleurs de locaux d'habitation en 2023 dans la perspective d'intégration de nouveaux secteurs et tarifs dans les bases d'imposition au 1er janvier 2026, la LFI prévoit un décalage de deux ans.

AR Prefecture
017-211703475-20230309-2023_03_D1-DE
Reçu le 10/03/2023

III - Situation et orientations budgétaires de la collectivité

La présentation ci-après concerne le budget principal Ville, une consolidation du budget principal et des budgets annexes étant présentée en fin d'exposé. De plus, l'exercice 2022 n'étant pas clôturé, les chiffres présentés pourront subir de légères modifications.

1 - Les recettes de fonctionnement

D'un montant global estimé à ce jour à 9 177 k€, elles se composent de la fiscalité, des dotations de l'Etat, du produit des services et du domaine, et de produits de gestion divers. Elles se répartissent comme suit :

Recettes	Réalisation					Prévision	soit % des recettes de fonctionnement
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
Atténuation charges	3 655 €	12 496 €	21 219 €	8 584 €	27 513 €	5 000 €	0,05
Produits des services	236 500 €	271 938 €	277 521 €	269 127 €	303 272 €	358 345 €	3,90
Impôts et taxes	5 882 102 €	6 019 934 €	6 116 125€	6 278 292 €	6 551 704 €	6 676 558 €	72,75
Dotations et participations	2 187 102 €	2 174 235 €	2 054 571 €	1 897 144 €	1 918 953 €	1 878 802 €	20,47
Autres produits de gestion	98 570 €	97 970 €	151 327 €	124 565 €	181 479 €	243 192 €	2,65
Produits financiers	75 €	79 €	4 €	59 €	69 €	0 €	0,00
Produits exceptionnels	761 305 €	200 799 €	584 525 €	54 446 €	281 278 €	0 €	0,00
Reprise sur provisions	241 592 €	116 490 €	0	0 €	0 €	0 €	0,00
Recettes réelles	**9 410 901 €**	**8 893 941 € €**	**9 205 292 €**	**8 632 216 €**	**9 264 268 €**	**9 161 896 €**	**99,84**
Recettes ordre	128 975 €	994 242 €	509 157 €	90 885 €	40 027 €	15 000 €	0,16
Total	**9 539 876 €**	**9 888 183 € €**	**9 714 449 €**	**8 723 101 €**	**9 304 296 €**	**9 176 896 €**	**100,00**

A ce stade, les dotations de l'Etat ont été estimées en fonction des éléments connus.

- La fiscalité *(Etat 2022 : 1288M)*

Taxe habitation	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Bases	9 527 728 €	9 548 424 €	9 819 406 €	10 044 228 €	1 139 337 €	1 124 058 €
Evolution bases	**0,53 %**	**0,22 %**	**2,76 %**	**2,24 %**	**-88,66 %**	**-1,34 %**
Taux	12,21	13,06	13,06	13,06	13,06	13,06
Produit	1 163 336 €	1 247 023 €	1 282 414 €	1 311 776 €	148 797 €	146 802 €
Foncier bâti	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
Bases	9 644 483 €	9 913 893 €	10 185 498 €	10 305 421 €	9 865 144 €	10 251 700 €
Evolution bases	1,28 %	2,72 %	2,67 %	1,16 %	-4,27 %	+3,92 %
Taux	29,08	31,12	31,12	31,12	52,62	52,62
Produit	2 804 616 €	3 085 204 €	3 170 441 €	3 204 485 €	5 219 769 €	5 416 977 €
Foncier non bâti	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
Bases	97 702 €	102 257 €	112 425 €	109 478 €	105 848 €	110 038 €
Evolution bases	-0,40 %	4,45 %	9,04 %	-2,69 %	-3,32 %	+3,96 %
Taux	54,32	58,12	58,12	58,12	58,12	58,12

AR Prefecture
017-211703475-20230309-2023_03_D1-DE
Reçu le 10/03/2023

Produit	53 072 €	59 432 €	65 341 €	63 629 €	61 519 €	63 954 €
Total produit	**4 021 023 €**	**4 391 659 €**	**4 518 196 €**	**4 579 890 €**	**5 430 085 €**	**5 627 733 €**[2]
	1,04 %	**8,44 %**	**2,78 %**	**1,36 %**	**18,56 %**	**3,64 %**

Pour 2023, les hypothèses retenues en matière d'évolution des bases de fiscalité locale correspondent à un **enrichissement des bases de taxes foncières sur les propriétés bâties de + 7%**, **conformément à la loi de finances 2023 et au maintien des taux de fiscalité fixés par le Conseil municipal.**

Ainsi, dans l'attente de l'état 1259 pour 2023 et au regard de ces éléments, le montant prévisionnel du produit fiscal 2023 est de 5 313 910 €, intégrant les montants suivants :

	Etat 1259 2022[3]	Produit estimé 2023
Foncier bâti	5 360 399 €	5 735 627 €
Foncier non bâti	63 816 €	68 283 €
Taxe habitation résidences secondaires et logements vacants	153 857 €	150 000 €
Allocations compensatrices et DCRTP	231 130 €	230 000 €
Coefficient correcteur	*- 862 452 €*	*- 870 000 €*
Soit total prévisionnel 2023	**4 946 750 €**	**5 313 910 €**

- L'attribution de compensation

Le montant de l'attribution de compensation versée par la Communauté de communes évolue en fonction des compétences transférées. Pour 2023, aucune nouvelle compétence n'est à prendre en compte dans le calcul.

	2017	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**BP 2023 prévisionnel**
Montant	**1 103 154 €**	**995 299 €**	**1 106 503 €**	**1 007 603 €**	**1 008 394 €**	**1 009 182 €**	**1 032 647 €**

- Les principales autres taxes

	CA 2021	CA 2022	BP prévisionnel 2023
DMTO	378 633 €	503 911 €	300 000 €
TLPE	154 334 €	124 975 €	120 000 €
Taxes sur les pylônes	7 803 €	2 600 €	7 500 €
Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales	92 366 €	91 174 €	90 000 €
Autres impôts locaux	1 931 €	0 €	2 500 €
TOTAL	**635 067 €**	**722 600 €**	**520 000 €**

[2] Ce montant correspond au produit avant effet du coefficient correcteur. Le produit perçu, déduction faite du coefficient correcteur de 873 922 € est dès lors de 4 543 055 €.

[3] L'état 1259 représente un état prévisionnel par lequel la commune fait connaître les décisions relatives aux taux et aux produits de fiscalité, à l'appui des informations indispensables du budget communiquées par la DGFIP.

AR Prefecture
017-211703475-20230309-2023_03_D1-DE
Reçu le 10/03/2023

S'agissant des DMTO, après trois années d'une augmentation sans précédent, la prévision 2023 se veut davantage prudente au regard de la diminution du nombre de biens disponibles sur le marché immobilier et correspond à la moyenne ajustée des recettes perçues entre 2016 et 2022.

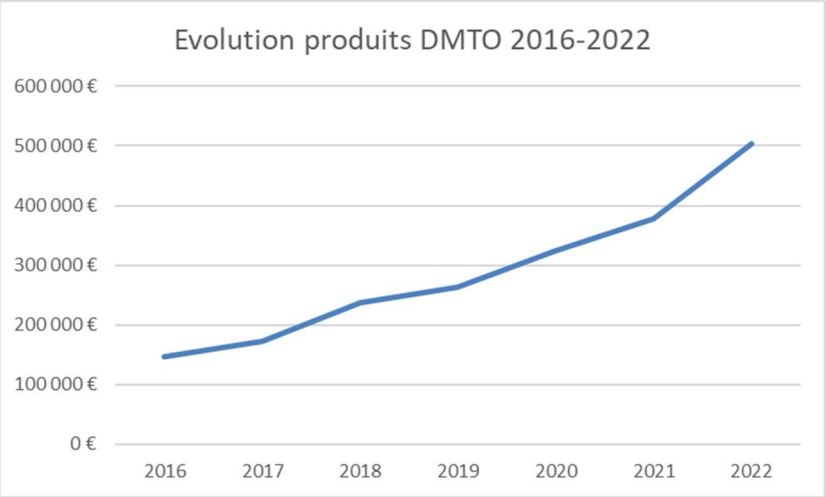

- Les principaux concours financiers versés par l'Etat

Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023 prévisionnel
Dotation forfaitaire	1 002 580	897 769	893 472	881 063	843 464	825 881	811 798	800 000
D.S.R.	432 437	634 055	688 997	711 882	617 824	552 366	566 002	560 000
D.N.P.	151 923	163 440	181 832	180 521	164 297	147 867	133 081	130 000
Total	**1 586 940**	**1 695 264**	**1 764 301**	**1 773 466**	**1 625 585**	**1 526 114**	**1 510 881**	**1 490 000**

A titre indicatif, la DGF a fortement diminué depuis 2020 en l'absence de Dotation de Solidarité Rurale (DSR). Depuis 2017, la Ville a en effet bénéficié de la fraction cible, destinée aux 10 000 communes les plus défavorisées parmi celles éligibles à au moins l'une des deux premières fractions. Depuis 2020, la Ville n'est plus éligible à la fraction cible. Elle a néanmoins perçu 50 % de la fraction cible perçue en 2019 comme le prévoyait la PLF 2020.

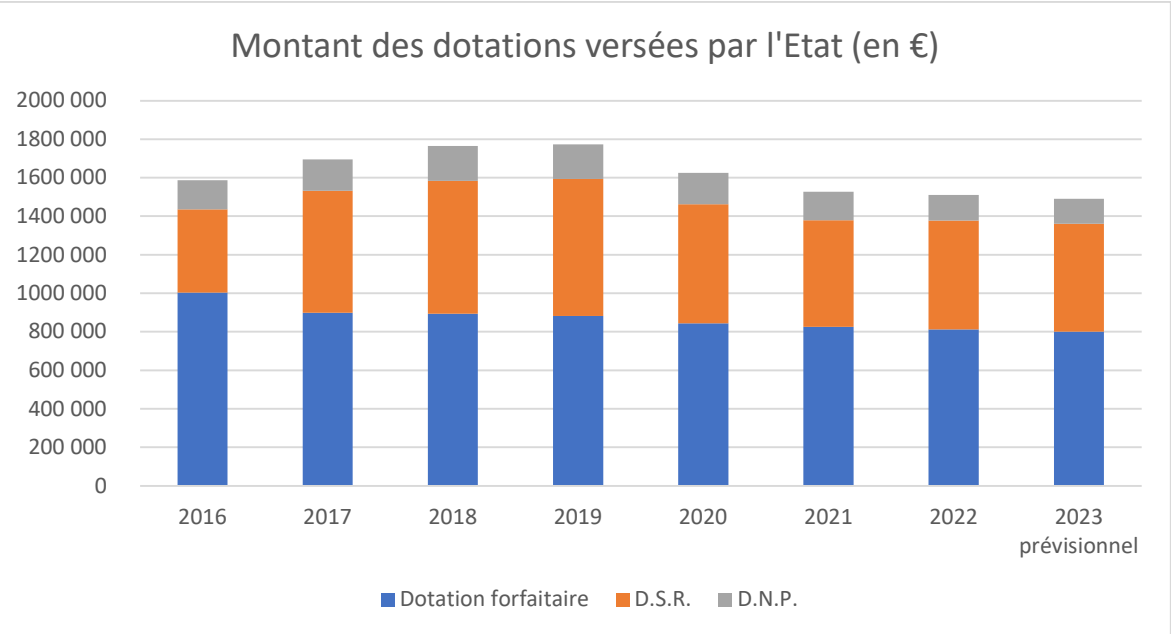

AR Prefecture
017-211703475-20230309-2023_03_D1-DE
Reçu le 10/03/2023

A ce stade, au regard des années antérieures et en raison de la diminution du nombre d'habitants définie par l'INSEE pour la commune au 1er janvier 2023, une hypothèse prudente a été retenue s'agissant des dotations prévisionnelles 2023.

- Les autres recettes

La présente prévision intègre également diverses ressources autres et notamment ci-après mentionnées :

- Produits des services et du domaine comprenant :
  - le produit des régies : école de musique, médiathèque, musée, droits de place, location de salles et de matériels,
  - le produit des loyers,
- Remboursement de frais de personnel des budgets annexes,
- FCTVA sur fonctionnement,
- Reversement (CDC) et refacturations (taxes ordures ménagères),
- Subventions exceptionnelles versées pour projets,
- Amortissement des subventions (opération d'ordre),
- Autres produits exceptionnels (remboursements sinistres).

2 – Les dépenses de fonctionnement

A ce stade, d'un montant global de 9 141 k€, les dépenses de fonctionnement se composent comme suit :

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022 initial	CA 2022 prévisionnel	BP 2023 prévisionnel	soit % des dépenses de fonctionnement
Dépenses à caractère général	1 544 067 €	1 724 260 €	1 649 616 €	1 541 842 €	1 862 318 €	1 883 784 €	2 392 277 €	26,17
Charges de personnel	3 768 219 €	3 904 523 €	3 902 318 €	4 094 511 €	4 444 590 €	4 429 644 €	4 587 553 €	50,19
Atténuation de produits	15 106 €	3 080 €	4 789 €	3 204 €	4 000 €	4 084 €	6 000 €	0,07
Dépenses imprévues					205 796 €			
Autres charges de gestion	785 706 €	906 778 €	944 006 €	1 011 596 €	1 256 180 €	1 289 652 €	1 410 695 €	15,43
Frais financiers	207 599 €	287 123 €	143 255 €	112 479 €	105 569 €	98 033 €	142 747 €	1,56
Charges exceptionnelles	5 087 €	537 137 €	72 484 €	53 967 €	77 129 €	31 880 €	1 500 €	0,02
Provisions	39 085 €	18 340 €	8 340 €	12 500 €	0 €	0 €	0 €	0,00
Dépenses réelles	**6 364 869 €**	**7 381 241 €**	**6 724 808 €**	**6 830 098 €**	**7 955 581 €**	**7 737 077 €**	**8 540 771 €**	**93,44**
Opérations d'ordre	1 354 397 €	1 681 106 €	1 545 908 €	661 928 €	495 000 €	729 438 €	600 000 €	6,56
Dépenses totales	**7 719 266 €**	**9 062 347 €**	**8 270 716 €**	**7 492 026 €**	**8 450 581 €**	**8 466 516 €**	**9 140 771 €**	**100,00**

- Les charges à caractère général

Ces dépenses regroupent notamment les achats divers, énergie, carburant, fournitures diverses, entretien de bâtiments, matériels, terrains et divers contrats de maintenance et représentent 26,17 % des dépenses totales de fonctionnement pour 2023.

En 2023, ce chapitre est fortement impacté par l'augmentation prévisionnelle des dépenses de fluides. Les dernières données transmises par nos fournisseurs prévoient les augmentations suivantes :

+ 31,5 % pour le gaz ;

AR Prefecture
017-211703475-20230309-2023_03_D1-DE
Reçu le 10/03/2023

+ 56 % pour l'éclairage public ;

+ 146,3 % pour l'électricité autres bâtiments,

correspondant à des dépenses supplémentaires prévisionnelles, intégrées au projet de BP 2023 à ce stade, de +322 k€ par rapport au CA 2021 et de +287k€ par rapport au CA prévisionnel 2022. Ce chapitre comprend également des dépenses ponctuelles 2023 telles que l'élagage périodique (25k€ pour 2023).

- Les charges de personnel

Les dépenses de personnel représentent le premier poste de dépenses soit 50,19 % des dépenses totales de fonctionnement. Déduction faite de la participation de l'Etat pour les emplois aidés et des remboursements sur rémunérations, le seuil se situe à 48,98 %. Ces dépenses prennent en compte le personnel lié aux activités des budgets annexes (Transports, Salle de spectacles EDEN et Assainissement) et donnent lieu à refacturation annuelle.

L'augmentation de ce poste correspond principalement aux éléments suivants envisagés sur 2023 par rapport au BP 2022 :

- Effet année pleine de l'augmentation de la valeur du point d'indice de +3,5% et des augmentations successives du SMIC horaire,
- Augmentation de la valeur faciale des chèques-déjeuners, atténuée par des recettes supplémentaires en contrepartie,
- Transformation de trois postes rémunérés en contrat PEC en contrat de droit public,
- Effet année pleine du versement d'IFSE supplémentaires pour les agents contractuels rémunérés au titre de contrats dits occasionnels,
- Effet cumul de poste avant retraite,
- Effet année pleine du versement d'une allocation de retour à l'emploi (ARE),
- Augmentation en conséquence du poids des charges patronales.

L'augmentation est cependant limitée en raison de moindres dépenses prévisionnelles sur 2023 telles que l'absence de paiement d'heures supplémentaires au titre des élections (absence d'élections cette année) et le gel d'un poste d'agent polyvalent espaces verts contractuel.

	Source CA				BP 2022 initial	CA 2022 prévisionnel	BP 2023 prévisionnel
	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021			
Dépenses de personnel	3 768 219 €	3 904 523 €	3 902 318 €	4 094 511 €	4 444 590 €	4 429 644 €	4 587 553 €
Dépenses totales*	7 719 266 €	7 381 241 €	8 270 716 €	7 492 026 €	8 450 581 €	8 466 665 €	9 140 771 €
	48,82%	52,90%	47,18%	54,65%	52,60%	52,32%	50,19%

** y compris opérations d'ordre, hors virement à la section de fonctionnement*

AR Prefecture
017-211703475-20230309-2023_03_D1-DE
Reçu le 10/03/2023

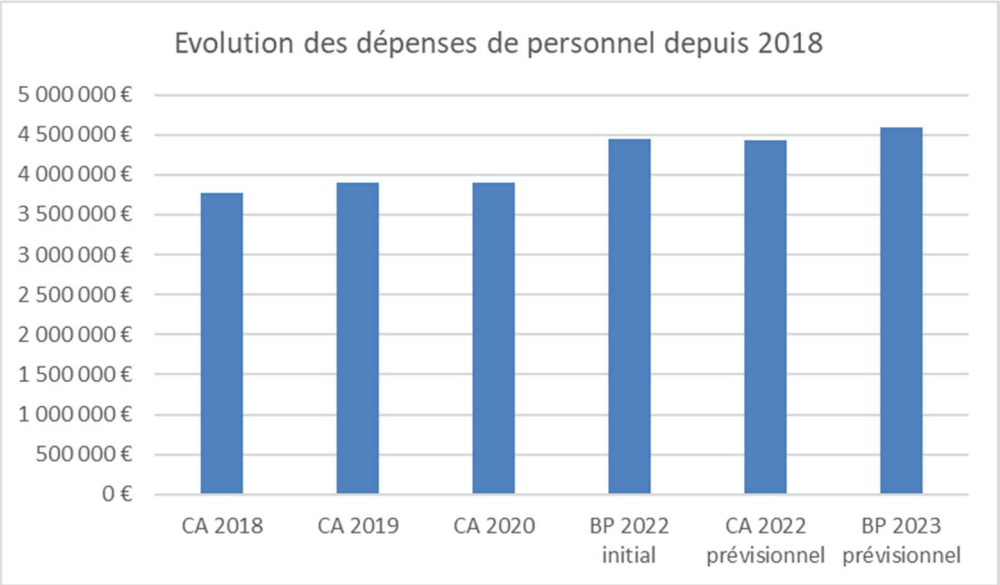

- Les subventions

Le montant prévisionnel des subventions versées aux associations s'élève à 340 735 €.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 prévisionnel	BP 2023 prévisionnel
Associations	240 704 €	361 416 €	275 019 €	282 960 €	334 021 €	340 735 €
EPCC	90 000 €					
Total	**330 704 €**	**361 416 €**	**275 019 €**	**282 960 €**	**334 021 €**	**340 735 €**

A ce stade, le montant des subventions prévues pour l'équilibre des budgets annexes (transports et Salle de spectacle EDEN) s'élève à 451 858 €. Ces montants seront ajustés lors de la reprise des résultats 2022 des budgets annexes.

La diminution de la subvention versée au budget annexe salle de spectacle EDEN est essentiellement liée à la réalisation d'importants investissements sur 2022.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 prévisionnel	BP 2023 prévisionnel
Transports	27 065 €	28 402 €	53 542 €	45 523 €	48 535 €	69 325 €
Bâtiment commercial	3 788 €	31 903 €				
Salle spectacles EDEN		103 856 €	195 577 €	220 574 €	430 319 €	382 533 €
Total	**30 853 €**	**164 161 €**	**249 119 €**	**266 098 €**	**478 854 €**	**451 858 €**

- Les charges financières

Après plusieurs années d'efforts afin de ne pas contracter d'emprunt et au regard des investissements réalisés par la Ville, deux nouveaux emprunts ont été contractés en 2021 et 2022. Sur 2023, le montant des frais financiers s'élève à 142 747 €. L'augmentation prévisionnelle est due au contexte inflationniste, impactant le montant des intérêts pour les emprunts à taux variable contractés par la Ville, estimés avec l'appui du cabinet de conseil Orféor, dans un souci de prudence.

AR Prefecture
017-211703475-20230309-2023_03_D1-DE
Reçu le 10/03/2023

Réalisé	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 prévisionnel	BP 2023 prévisionnel
Frais financiers	222 932 €	207 598 €	287 123 €	143 255 €	112 479 €	98 033 €	142 747 €

- Les autres dépenses de fonctionnement

Les autres dépenses de fonctionnement comprennent notamment :

- la participation versée au SDIS, pour 2023 à hauteur de 280 659 €,
- les indemnités versées aux Elus et la formation pour un montant total de 159 774 €,
- les dotations aux amortissements à hauteur de 600 000 €.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023 prévisionnel
Contingent SDIS	390 077 €	280 000 €	241 230 €	267 742 €	266 193 €	268 834 €	280 659 €
Assemblée locale	129 426 €	129 049 €	128 047 €	137 863 €	153 205 €	150 671 €	159 774 €
Dotations aux amortissements	512 071 €	505 476 €	535 045 €	480 133 €	561 960 €	479 228 €	600 000 €

- Synthèse du fonctionnement

Le graphique ci-dessous présenté montre l'évolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement pour 2023. Il s'agit d'une estimation au stade du DOB. Le contexte inflationniste susmentionné et les surcoûts induits ont dès lors un impact conséquent sur l'excédent prévisionnel 2023, qui se trouve fortement réduit.

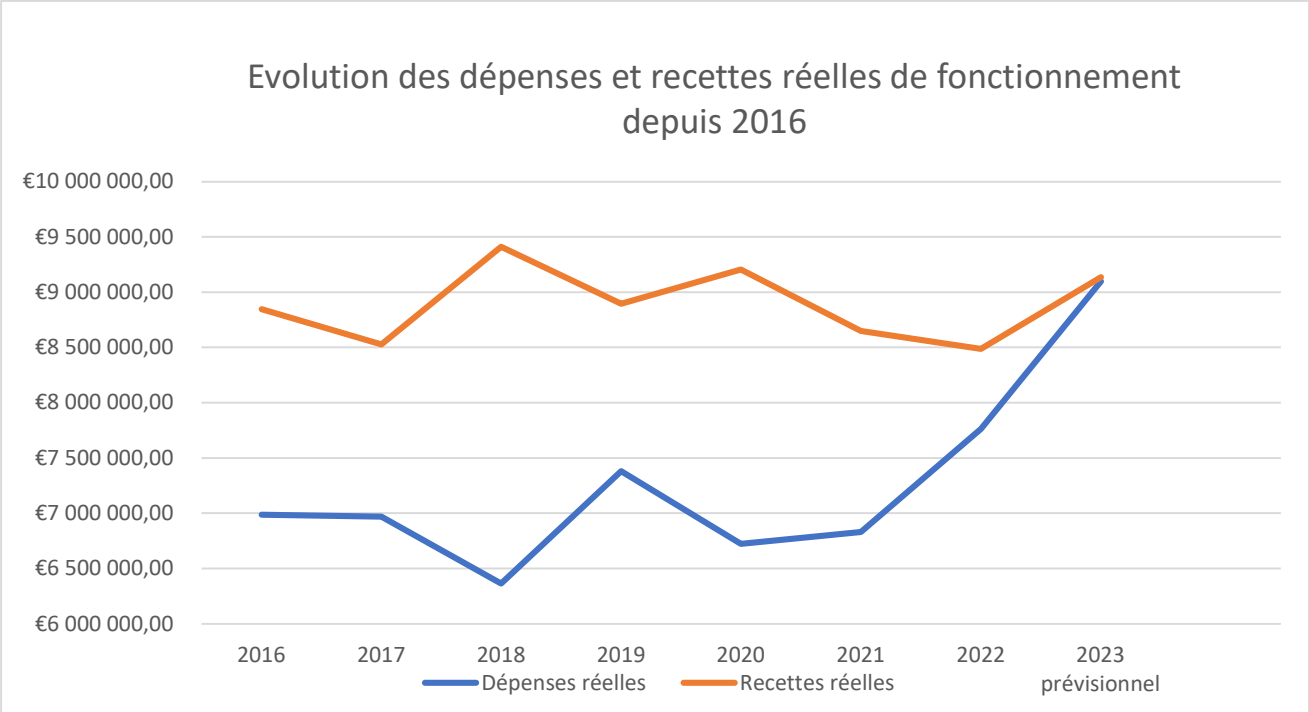

AR Prefecture
017-211703475-20230309-2023_03_D1-DE
Reçu le 10/03/2023

Pour 2023, la structure du fonctionnement se présente dès lors comme suit :

Recettes	9 176 896 €
Dépenses	9 140 771 €
Excédent dégagé	36 125 €
Reprise du résultat 2022	1 402 474 € (à ajuster à ce stade)
Soit un autofinancement de	**1 438 599 €**

Malgré un excédent dégagé plus faible que les années passées, l'autofinancement reste élevé, du fait de la reprise du résultat prévisionnel 2022, lui-même dû au report de certains projets d'investissement en 2023.

3 - Section d'investissement

○ Les recettes d'investissement

Pour 2023, les recettes d'investissement sont, à ce stade, les suivantes :

▪ Taxe d'aménagement	30 000 €
▪ FCTVA	250 000 €
▪ Dotations aux amortissements	600 000 €
▪ Autofinancement	1 438 599 €
▪ Subventions équipement	840 280 €
▪ Emprunt	850 000 €
▪ Transfert immobilisation espace formation	466 555 €
▪ Intégrations SDEER	50 000 €
▪ Cession	313 215 €
Soit un total de	**4 838 649 €**

○ Les dépenses d'investissement

Les dépenses hors reports sont composées des éléments suivants :

• Remboursement du capital de la dette	855 500 €
• Cautions	350 €
• Amortissement des subventions	15 000 €
• Intégrations SDEER	50 000 €
• Transfert immobilisation espace formation	466 555 €
• Attribution compensation versée	13 530 €

- Les dépenses d'équipement et acquisitions foncières d'un montant global estimé à ce stade à **3 437 714 €** seront notamment financées par l'autofinancement à hauteur de 1 438 599 €, d'un emprunt de 850 000 € ainsi que par les subventions des différents partenaires (Etat, Région, Département, etc.) pour un montant global 840 280 €.

- Outre les programmes récurrents : réfection de trottoirs, travaux de bâtiments, acquisition de matériel et mobilier, le programme portera essentiellement sur les travaux de la base nautique kayak (420k€), la création d'une salle de formation des arts vivants (310k€ pour les travaux), le relevage de l'orgue de l'église (193 k€), le portail de l'abbaye (189k€), la construction de terrains de padel (139k€) ainsi que

AR Prefecture
017-211703475-20230309-2023_03_D1-DE
Reçu le 10/03/2023

le financement d'une part du projet de requalification de la place du Marché et de la rue de l'Hôtel de Ville.

- Parmi les dépenses susmentionnées, la Ville souhaite constituer des réserves foncières. A ce titre et conformément à la délibération D3 votée par le Conseil municipal le 22 septembre 2022, le projet intègre les prévisions budgétaires suivantes à ce stade :

	Compte concerné	Dépenses	Recettes
Etape 1 : Acquisitions préalables de terrains			
Acquisitions de terrains pour une superficie de 33 ha 66 a 57 ca	2118	313 215 €	
Frais de notaire (8%)	2118	25 100 €	
	Soit total	**338 315 €**	**0 €**
Etape 2 : Echange de terrains			
Cessions des terrains susmentionnés	024		313 215 €
Acquisition du nouveau terrain	2118	570 000 €	
Frais de notaire (8%)	2118	45 600 €	
	Soit total	**615 600 €**	**313 215 €**
	Soit cumul inscrit des deux étapes	**953 915 €**	**313 215 €**

- Programmation pluriannuelle des investissements

Au-delà des investissements 2023, cette année sera également marquée par la mise en œuvre d'une programmation pluriannuelle via une autorisation de programme (AP) pour la requalification de la place du Marché et de la rue de l'Hôtel de Ville. Ainsi, une enveloppe de 1 320 k€ sera dédiée à ce projet sur les années 2023, 2024 et 2025, justifiant de la mise en place d'une AP/CP. La délibération correspondante sera ainsi proposée au Conseil municipal lors de sa séance d'avril.

A ce stade, la détermination des crédits de paiement nécessaires est en cours de réalisation et a été prévue à 500 k€ pour 2023 dans l'attente du phasage des travaux par le maitre d'œuvre.

- La dette

La gestion active de la dette et le désendettement engagé depuis 2017 permettent à nouveau de recourir à l'emprunt sur l'exercice 2023 à hauteur de 850 000 €, après la conclusion d'un emprunt pour 1 000 000 € en 2022. Le montant de l'emprunt sera proche du montant du capital remboursé, qui s'élève à 855 k€ pour 2023 pour le budget principal.

- **Situation de l'encours de la dette au 1er janvier 2023**

La dette de la Ville présente, tous budgets cumulés (budget principal et budget annexe assainissement), au 1er janvier 2023, les caractéristiques suivantes :

AR Prefecture
017-211703475-20230309-2023_03_D1-DE
Reçu le 10/03/2023

	01/01/2022	01/01/2023	
Encours	5 885 691,91	5 874 301,04	↘
Nbre d'emprunts	20	18	↘
Durée résiduelle	8 ans 9 mois	9 ans 6 mois	↗
Vie moy. Résiduelle	4 ans 5 mois	4 ans 10 mois	↗
Taux moyen annuel	1,84%	2,56%	↗
Taux act. Résiduel	1,54%	2,72%	↗
Marge moyenne	1,13%	1,13%	→

L'encours diminue de 12 k€, le tirage de 1 M€ sur le Crédit Agricole correspondant peu ou prou au montant remboursé dans l'année (1 011 K€). Le taux actuariel résiduel (2,72%) et le taux moyen (2,56%) sont en nette hausse du fait de la part d'emprunts à taux indexé (27%) dans l'encours de la Ville.

Bien que l'emprunt 2022 soit limité à une durée de 15 ans, les indicateurs de durée augmentent à nouveau, du fait de l'ancienneté de l'encours de dette de la Ville. Hors caution, le montant de l'encours au 1er janvier 2023 est dès lors de 5 874 301 €.

Au montant de l'encours susmentionné, s'ajoute le montant des cautions pour 4 517 € au 01/01/2023, soit un total de 5 878 818 €.

La répartition est la suivante :

	CRD* au 01/01/2019	CRD* au 01/01/2020	CRD* au 01/01/2021	CRD* au 01/01/2022	CRD* au 01/01/2023
Budget principal Ville	**7 777 444 €**	**6 647 148 €**	**5 702 010 €**	**5 593 825 €**	**5 649 189 €**
Bâtiment commercial	39 059 €				
Transports	18 000 €	12 000 €	6 000 €		
Assainissement	**483 726 €**	**425 375 €**	**358 621 €**	**291 867 €**	**225 113 €**
Total	**8 318 229 €**	**7 084 523 €**	**6 066 631 €**	**5 885 692 €**	**5 874 301 €**

**Capital restant dû hors cautions*

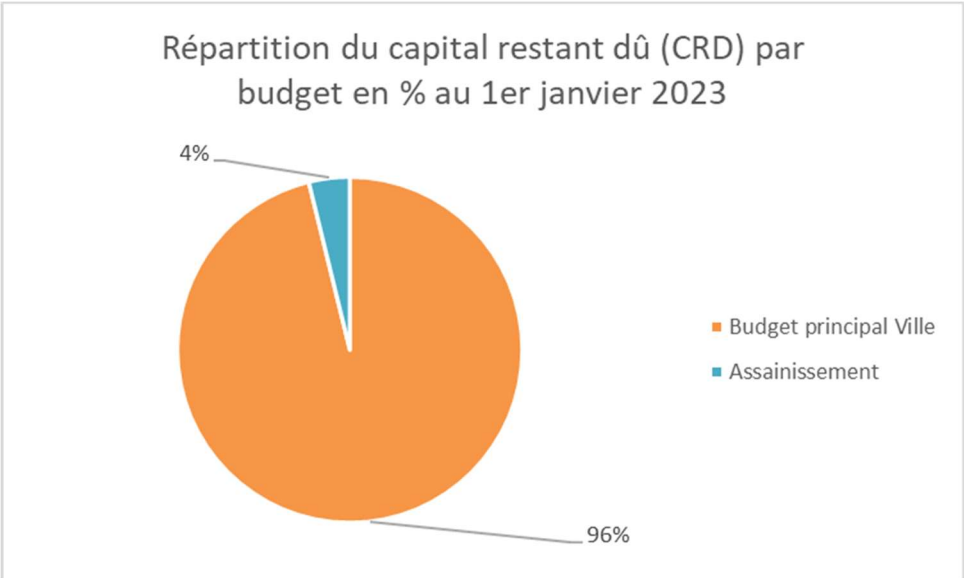

AR Prefecture
017-211703475-20230309-2023_03_D1-DE
Reçu le 10/03/2023

- **Evolution de l'encours de la dette depuis 2017 au 1er janvier 2023**

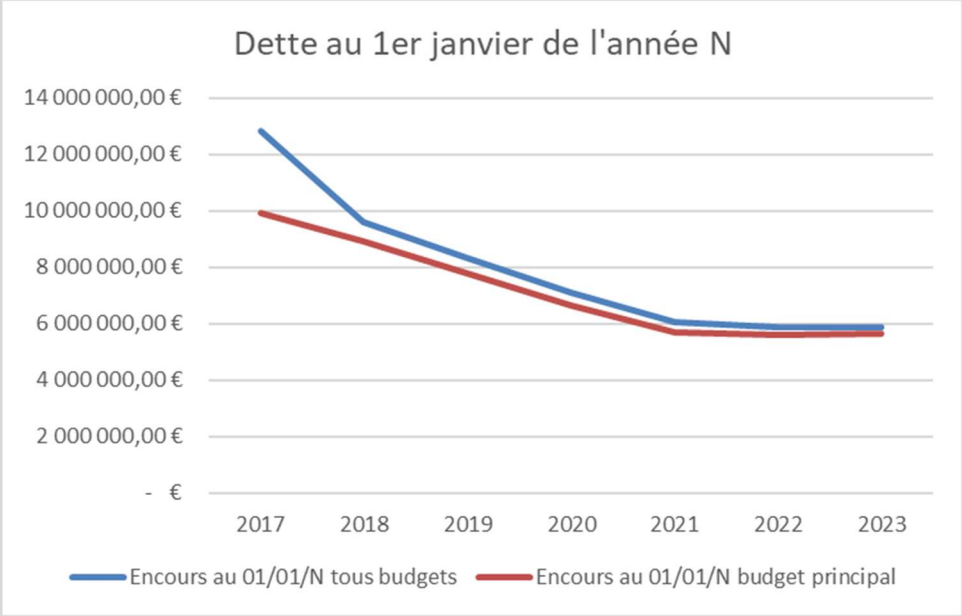

- **Evolution de l'encours de la dette au 1er janvier par habitant de 2018 à 2023. La moyenne de la strate par habitant au 31 décembre 2020 est de 802 €[4] pour le budget principal seul.**

Le ratio de dette par habitant est établi sur la base de la population totale résultat du recensement. Ainsi, conformément à la fiche INSEE du 9 décembre 2022 relative au recensement de la population, en vigueur à compter du 1er janvier 2023, la population retenue dans le calcul du ratio 2023 est la population légale actualisée au 1er janvier 2020, soit 7 172 habitants.
La population totale est la somme de la population municipale (6 744 habitants) et de la population comptée à part (428 habitants).

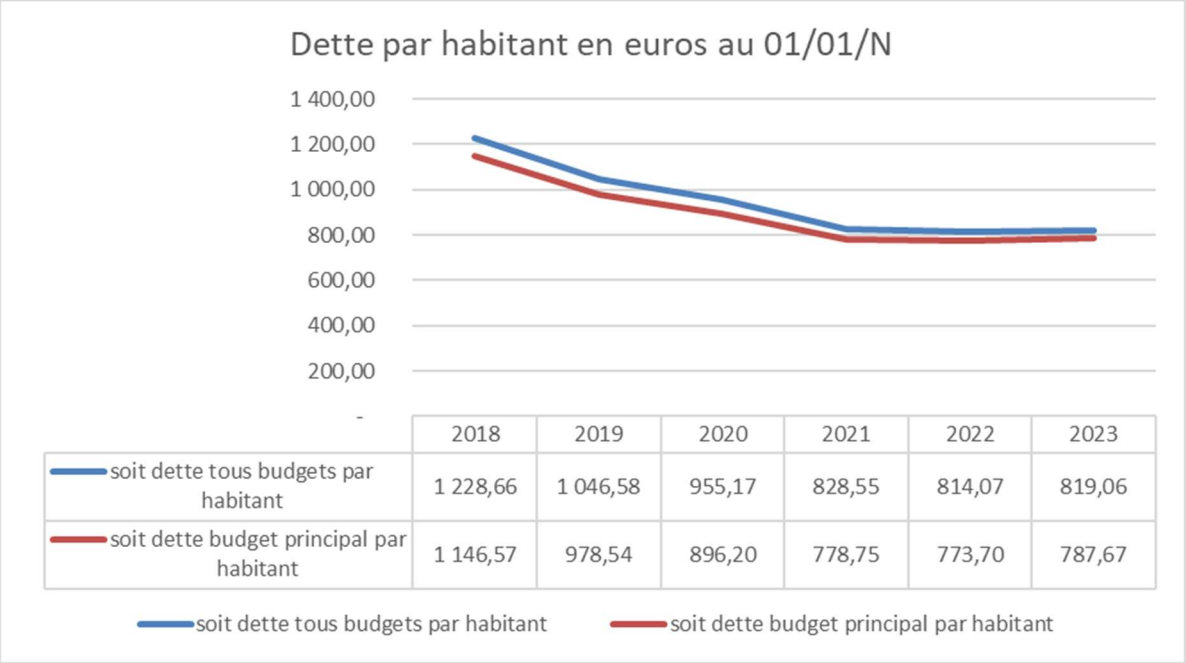

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
soit dette tous budgets par habitant	1 228,66	1 046,58	955,17	828,55	814,07	819,06
soit dette budget principal par habitant	1 146,57	978,54	896,20	778,75	773,70	787,67

[4] Données issues du site collectiviteslocales.gouv.fr, « *Comptes individuels des communes à partir de 2000* ».

AR Prefecture
017-211703475-20230309-2023_03_D1-DE
Reçu le 10/03/2023

En 2023, la dette par habitant augmente légèrement du fait de la conclusion d'un nouvel emprunt en 2022 combiné à la diminution du nombre d'habitants (7 230 au 1er janvier 2022).

- **La répartition par prêteur au 1er janvier 2023 est la suivante :**

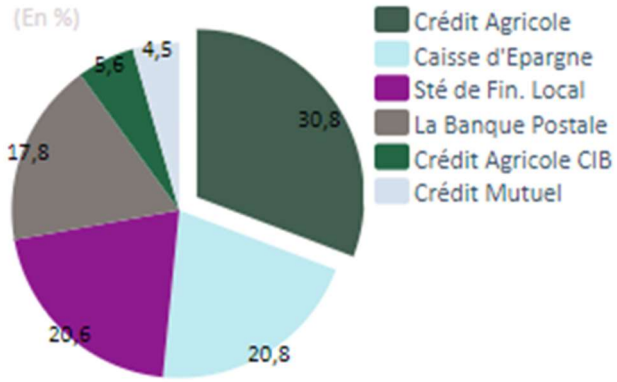

Situation au	01/01/2022		01/01/2023		
Prêteur	Encours	%	Encours	%	
Crédit Agricole	850 000,00	14,44%	1 807 500,00	30,77%	↗
Caisse d'Epargne	1 386 166,04	23,55%	1 221 582,60	20,80%	↘
Sté de Fin. Local	1 738 170,08	29,53%	1 210 232,73	20,60%	↘
La Banque Postale	1 183 000,16	20,10%	1 044 333,52	17,78%	↘
Crédit Agricole CIB	391 103,56	6,64%	327 541,87	5,58%	↘
Crédit Mutuel	328 887,88	5,59%	263 110,32	4,48%	↘
Dexia Crédit Local	8 364,19	0,14%	0,00	0,00%	↘
Total	5 885 691,91	100,00%	5 874 301,04	100,00%	

Comme en 2021, le Crédit Agricole a présenté l'offre la plus avantageuse pour la Ville. Pour la deuxième année consécutive, l'établissement mutualiste a été retenu pour financer les investissements de l'exercice. Au 1er janvier 2023, le Crédit Agricole est le premier prêteur de la Ville, avec 31% de la dette (36% en prenant CA-CIB).
La Caisse d'épargne fait « jeu égal » avec la Société de Financement Local (SFIL), avec 20,8% et 20,6% de l'encours de dette au 1er janvier 2023. A noter cependant que les emprunts de la SFIL sont gérés et détenus par la Caisse française de financement local (CAFFIL), qui refinance également les emprunts de La Banque Postale (18% de l'encours). Ainsi, le « groupe » CAFFIL représente 38% de l'encours au 1er janvier 2023.

- **La répartition par taux au 1er janvier 2023 :**

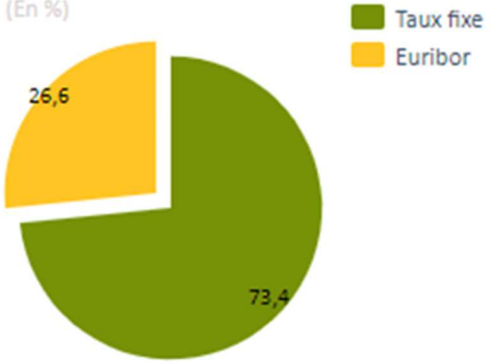

AR Prefecture
017-211703475-20230309-2023_03_D1-DE
Reçu le 10/03/2023

Situation au	01/01/2022		01/01/2023		
Indice	Encours	%			
Fixe	4 027 396,52	68,43%	4 312 954,93	73,42%	↗
Indexé	1 849 931,20	31,43%	1 561 346,11	26,58%	↘
LiborCHF	8 364,19	0,14%	0,00	0,00%	↘
Total	**5 885 691,91**	**100,00%**	**5 874 301,04**	**100,00%**	

Malgré le quasi doublement du taux fixe entre l'emprunt 2021 (0,92%) et celui de 2022 (1,52%), ce type d'indexation paraissait le plus pertinent avant la hausse des taux court et long terme en zone Euro. La Ville a donc choisi de retenir le taux fixe sur l'emprunt 2022, améliorant son exposition au risque de taux, avec une part d'encours sécurisée à 73,4% au 1er janvier 2023 contre 68,4% l'an dernier.

La bonne visibilité obtenue sur les échéances futures présente un coût d'opportunité bas, d'autant plus que les marges proposées sur Euribor 3 mois étaient assez coûteuses.
Si la Ville supporte la hausse des taux courts européens sur ses emprunts à taux indexés (26,6% de la dette), elle a tout intérêt à conserver ces contrats qui lui donnent une bonne souplesse d'utilisation grâce à des pénalités faibles. De plus, souscrits avant l'introduction des taux négatifs, et donc de valeurs planchers contractuelles dans les nouveaux emprunts, les contrats à taux variable pourraient permettre à la Ville de profiter de valeurs négatives qui viendraient alors en déduction de la marge.

- **La classification « Gissler » :**

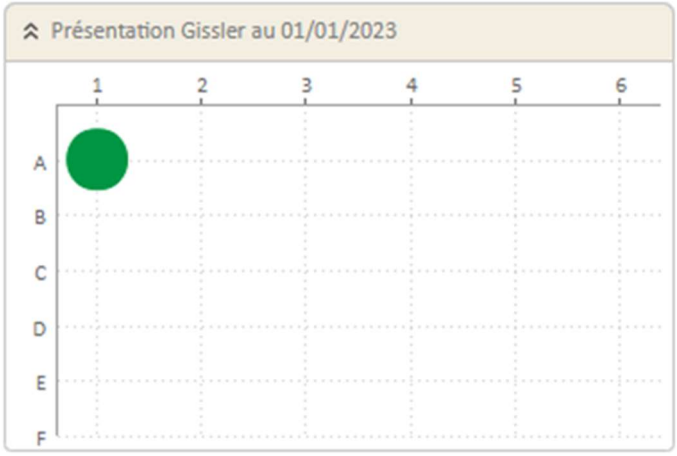

Situation au	01/01/2022		01/01/2023		
Rang	Encours	%	Encours	%	
A1	5 877 327,72	99,86%	5 874 301,04	100,00%	↗
F6	8 364,19	0,14%	0,00	0,00%	↘
Total	**5 885 691,91**	**100,00%**	**5 874 301,04**	**100,00%**	

Le classement « Gissler » offre une cartographie du risque au sein de l'encours. Elle a été reprise dans la circulaire du 25 juin 2010, encadrant le recours aux emprunts et instruments de couverture, mais aussi depuis 2012 dans les nouvelles annexes budgétaires relatives à la dette.
Cette grille d'analyse est devenue :

- la référence pour apprécier l'exposition d'un encours d'une collectivité locale,
- un outil de communication politique simple (notamment par l'état annexe A2-8),
- un critère important pour le benchmark réalisé par les établissements financiers.

AR Prefecture
017-211703475-20230309-2023_03_D1-DE
Reçu le 10/03/2023

Au 1er janvier 2023, la dette de la Ville de Saint-Jean-d'Angély est intégralement classée 1A.
Ce classement permet à la Ville d'être rassurée sur l'absence de risques financiers pour l'avenir et offre aux banques une image vertueuse.

- **Opérations menées au cours de l'exercice 2022**

Comme prévu au budget primitif 2022, la Ville a emprunté 1 M€ pour financer le budget principal. La Ville a réalisé un tirage sur l'exercice 2022 conformément aux critères suivants :

Banque	Montant	Durée	Taux	Tirage	Profil	Périodicité
	1 000 000 €	15 ans	Taux fixe 1,52%	08/11/2022	Cap. Constant	T

La hausse des taux anticipée à partir de l'invasion de l'Ukraine et des remontées de taux directeurs aux Etats-Unis a incité la Ville à lancer rapidement sa consultation long terme, afin de capter un bon niveau de taux fixe. Si le taux de 1,52% peut paraitre élevé par rapport au taux obtenu en 2021 (0,92%), il reste bien inférieur aux conditions financières de la fin d'année 2022 (taux moyen sur 15 ans à 3,29% au 4ème trimestre 2022).

Le montant du remboursement du capital s'élève à 1 011 391 € tous budgets confondus. La répartition par budget est la suivante :

- Budget principal : 944 637 €
- Budgets annexes
  - Assainissement 66 754 €

La Ville poursuit ainsi son désendettement sur le budget principal de la Ville, l'emprunt envisagé pour 2023 (850 k€) étant inférieur au remboursement prévu sur ce même budget (855 k€) ainsi que tous budget confondus (922 k€). De plus, la Ville est toujours accompagnée par la cabinet ORFEOR pour la gestion active de la dette.

- **La charge budgétaire 2023 prévisionnelle tous budgets :**

En 2023, l'encours total de la dette est réparti sur deux budgets : budget principal Ville et le budget annexe assainissement.

2023

2022	Amortissement	Intérêts	Change	Total
Janvier	202 139,34	21 521,56	0,00	223 660,90
Février	48 280,64	9 917,15	0,00	58 197,79
Mars	51 129,67	9 976,09	0,00	61 105,76
Avril	59 296,77	10 468,82	0,00	69 765,59
Mai	48 480,53	9 269,44	0,00	57 749,97
Juin	51 129,67	12 916,13	0,00	64 045,80
Juillet	202 340,09	22 698,02	0,00	225 038,11
Août	48 682,34	8 943,13	0,00	57 625,47
Septembre	51 129,67	12 414,16	0,00	63 543,83
Octobre	59 499,63	11 805,13	0,00	71 304,76
Novembre	48 886,07	8 645,29	0,00	57 531,36
Décembre	51 129,67	11 774,48	0,00	62 904,15
Total	**922 124,09**	**150 349,40**	**0,00**	**1 072 473,49**
Variation // 2022 Voté	-89 266,78	+42 041,68	-4 507,25	-51 732,35

AR Prefecture
017-211703475-20230309-2023_03_D1-DE
Reçu le 10/03/2023

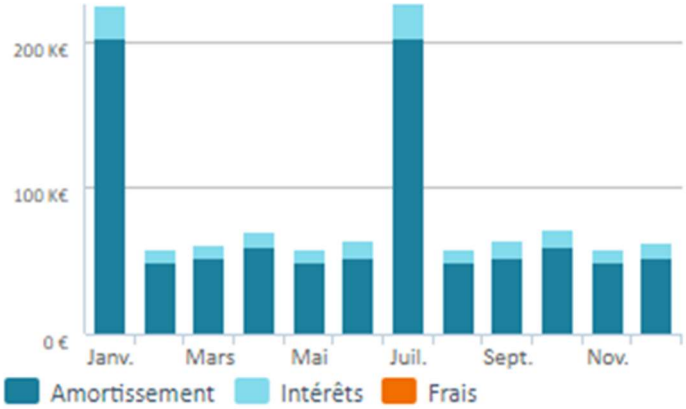

La charge prévisionnelle 2023 est fondée sur une hypothèse d'Euribor 3 mois à 4,00%, soit une hausse sécurisante alors que la prévision pour le taux de refinancement de la BCE est aujourd'hui à 3,50% après la hausse de 0,50% attendue pour la réunion de mars 2023.
La charge serait ainsi en hausse de 42 k€ par rapport à l'an passé, soit un impact non négligeable sur les projections 2023.

Comme indiqué en amont, la Ville prévoit un emprunt de 850 000 € sur l'exercice 2023 pour financer les investissements et procédera au remboursement du capital à hauteur de 922 124 € répartis comme suit :

- Budget principal Ville : 855 370 €
- Budget annexe Assainissement : 66 754 €

- **Emprunt 2023**

La Ville a prévu d'inscrire 850 k€ au budget primitif 2023.
La Ville a emprunté tôt l'an dernier pour limiter la hausse des taux par rapport à l'exercice 2021.

Cette année, la position d'attente serait plutôt à privilégier selon le cabinet Orféor :
- la politique monétaire de la BCE est claire jusqu'en mars 2023, avec une augmentation de 0,50% des taux directeurs déjà annoncée. Une révision, sous la forme probable d'une stabilisation de la politique monétaire, est attendue à partir du 2ème trimestre,
- un reflux des taux pourrait avoir lieu au cours du 2ème semestre, même s'il reste aujourd'hui peu probable que la Ville retrouve les conditions de financement de 2022 cette année.

- **Etat des emprunts détaillés**

Voir la liste des emprunts en cours au 1er janvier 2023, tous budgets confondus, en dernière page du présent rapport.

Cet état présente la liste des emprunts contractés par la Ville et portant sur le budget principal de la Ville, y compris dépôts et cautionnement, et le budget annexe assainissement au 1er janvier 2023.

Aux intérêts d'emprunts prévus par le logiciel de suivi de la dette de la Ville duquel est issu cette liste, et au regard du contexte actuel s'agissant des taux d'intérêts à taux variable, le cabinet Orféor, qui accompagne la collectivité sur son suivi, estime une augmentation des charges d'intérêts de près de 50 k€. Cette prévision est dès lors intégrée à ce stade dans la préparation budgétaire 2023 dans un souci de prudence.

AR Prefecture
017-211703475-20230309-2023_03_D1-DE
Reçu le 10/03/2023

IV – Les grands équilibres budgétaires et financiers provisoires au stade du débat d'orientation budgétaire

1- L'épargne brute au stade du DOB

A ce jour, l'exercice 2022 n'étant pas clôturé, la reprise du résultat indiqué sera réajustée après le vote du compte administratif 2022.

- Fonctionnement

Recettes	**2023**
Réelles	9 161 896 €
Ordre	15 000 €
Total	**9 176 896 €**
Dépenses	
Réelles	8 540 771 €
Ordre	600 000 €
Total	**9 140 771 €**
Résultat de l'exercice Recettes réelles – Dépenses réelles	621 125 €
Reprise du résultat 2022 *(à ajuster)*	1 402 474 €
Epargne brute	**2 023 599 €**

2 - La capacité de désendettement au stade du DOB

Pour mémoire, le ratio de désendettement est le rapport entre l'encours de la dette et la capacité d'autofinancement brute (CAF). Cette dernière correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement et dont il pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers.

Le ratio de désendettement est exprimé en nombre d'années et mesure la capacité d'une collectivité à rembourser sa dette.

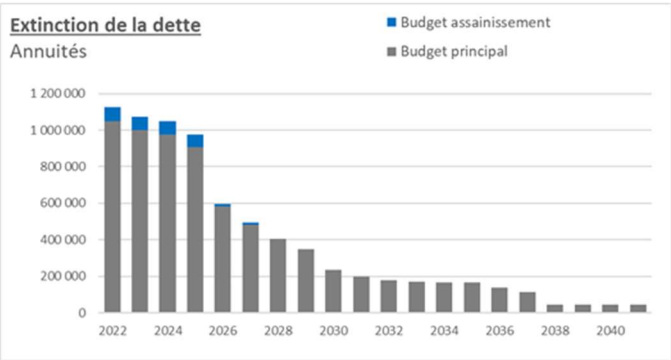

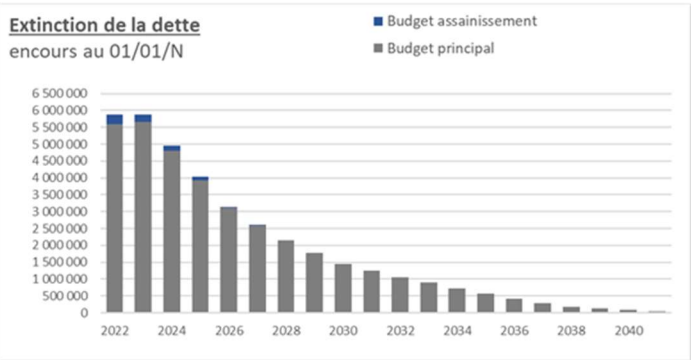

AR Prefecture
017-211703475-20230309-2023_03_D1-DE
Reçu le 10/03/2023

Année	CRD 01/01/N	Amortissement	Intérêts	Annuité
2022	5 885 691,91	1 011 390,87	108 307,72	1 119 698,59
2023	5 874 301,04	922 124,09	150 349,40	1 072 473,49
2024	4 952 176,95	927 064,35	120 821,23	1 047 885,58
2025	4 025 112,60	891 634,07	85 496,99	977 131,06
2026	3 133 478,53	535 309,34	61 330,98	596 640,32
2027	2 598 169,19	446 027,61	46 272,01	492 299,62
2028	2 152 141,58	372 224,28	34 648,83	406 873,11
2029	1 779 917,30	324 583,89	25 558,00	350 141,89
2030	1 455 333,41	214 500,00	19 184,80	233 684,80
2031	1 240 833,41	184 500,00	16 060,37	200 560,37
2032	1 056 333,41	165 500,21	13 442,85	178 943,06
2033	890 833,20	159 166,68	11 059,05	170 225,73
2034	731 666,52	159 166,68	8 694,70	167 861,38
2035	572 499,84	159 166,68	6 330,38	165 497,06
2036	413 333,16	134 166,68	4 026,04	138 192,72
2037	279 166,48	109 166,48	2 441,71	111 608,19
2038	170 000,00	42 500,00	1 417,37	43 917,37
2039	127 500,00	42 500,00	1 026,38	43 526,38
2040	85 000,00	42 500,00	635,37	43 135,37
2041	42 500,00	42 500,00	244,38	42 744,38
Total		**6 885 691,91**	**717 348,56**	**7 603 040,47**

La hausse des taux prévue pour 2023 et le nouvel emprunt de 2022 conduisent à une annuité sensiblement proche de celle de l'an dernier, à 1,07 M€. Les annuités resteraient proches ou supérieures à 1 M€ jusqu'en 2025 avant de connaître un premier palier à 600 k€ en 2026, qui ne cesse de se réduire les années suivantes.

AR Prefecture
017-211703475-20230309-2023_03_D1-DE
Reçu le 10/03/2023

Ces ratios sont issus des données de la DGCL pour l'exercice clos 2021, comparés à la strate de la Ville (5 000 hab./10 000 hab. appartenant à GP à fiscalité unique).

L'emprunt 2021 étant inférieur à l'amortissement annuel, la Ville poursuit son désendettement de nouveau en 2021. L'exercice 2022 a conduit à un réendettement marginal sur le budget principal, l'emprunt annuel étant légèrement supérieur à l'amortissement contractuel (970 k€).
La diminution des épargnes en 2021 a conduit à une légère dégradation de la capacité de désendettement, à 3,14 années d'épargne brute contre 2,98 années en 2020. Ce niveau reste bien inférieur aux seuils d'alerte des établissements prêteurs (autour de 8 années d'épargne brute) et diminue pour atteindre 2,79 années à ce stade de la préparation budgétaire 2023.

La stratégie de maîtrise de l'endettement menée par la Ville sera favorablement perçue par les prêteurs. Elle devrait de nouveau se désendetter en 2023, avec un amortissement prévisionnel de 922 124 € tous budgets alors que l'emprunt 2023 prévu sera de 850 000 €.

Calculs relatifs au budget principal (hors budget annexe assainissement) :

Budget principal de la Ville	2023
CAF brute prévisionnelle	2 023 599 €
Remboursement capital	855 370 €
CAF Nette prévisionnelle	1 168 229 €
CRD au 01/01	5 649 189 €
Population	7 172
Dette par habitant	787,67 €
Année CAF	**2,79**

V – Perspectives du besoin de financement annuel du budget principal et des budgets annexes

Pour l'exercice 2023 les perspectives sont les suivantes, hors reprise des résultats 2022 et virements à la section d'investissement.

AR Prefecture
017-211703475-20230309-2023_03_D1-DE
Reçu le 10/03/2023

Perspectives de l'épargne et de la dette

en milliers d'€

	Budget principal Ville	Budgets annexes		
		Salle de spectacles EDEN	Transports	Assainissement
Produits réels de fonctionnement	9 162	419	72	265
Dépenses réelles de fonctionnement	8 541	313	69	165
Epargne de gestion	621	106	3	100
Intérêts de la dette	143	-	-	10
Epargne brute	478	106	3	90
Capital de la dette	855	-	-	67
Epargne nette	- 377	106	3	23
Financement de l'investissement				
Dépenses d'investissement	3 452	105	1	534
Epargne nette	- 377	106	3	23
Recettes réelles invest sauf emprunt	1 433	-	0	-
Emprunt d'équilibre	850	-	-	-
Besoin annuel de financement minoré du remboursement du capital de la dette	- 5	-	-	- 67

La Ville poursuit ainsi son désendettement, sur le budget principal à hauteur de 855 k€ et sur le budget annexe Assainissement pour 67 k€ soit un montant global de 922 k€ de désendettement sur l'exercice 2023, pour un nouvel emprunt envisagé de 850 k€ en 2023.

VI - Consolidation des dépenses de fonctionnement du budget principal Ville et des budgets annexes :

Budgets	2023
Budget principal Ville	9 140 771 €
Dont :	
- subventions d'équilibre versées aux budgets annexes	*451 858 €*
- virement à la section d'investissement	*1 438 599 €*
Salle de spectacles EDEN	493 633 €
Subvention équilibre	*382 533 €*
Virement à la section d'investissement	*0,00 €*
Transports	72 325 €
Subvention équilibre	*69 325 €*
Virement à la section d'investissement	*0,00 €*
Assainissement	569 000 €
Virement à la section d'investissement	*209 503 €*

ETAT DE LA DETTE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat prévisionnel - MAIRIE DE SAINT JEAN D'ANGELY - montants en Euros

N° FICHE	ANNÉE RÉALISATION	LIBELLÉ	PRÊTEUR	DURÉE EN ANNÉES	TYPE TAUX	INDICE	MARGE (%)	TAUX ACTUARIEL (%)	PÉRIODE	DATE 1ÈRE ANNÉE INTÉRÊT	DATE 1ÈRE ANNÉE AMORT.	CAPITAL	ENCOURS AU 01/01/2023	ICNE	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITÉ	FRAIS
125	2005	VILLE - INVEST 2005	CAFFIL - CAISSE FRANC FINAN LOCAL	20	F	TAUX FIXE	0,00000	3,66	T	01/11/2005	01/11/2005	1 000 000,00	178 206,73	682,94	5 589,82	62 774,26	68 364,08	0,00
135	2007	ASSAINISSEMENT 2007	CE - CAISSE D'EPARGNE	0	F	TAUX FIXE	0,00000	4,53	T	16/10/2007	16/10/2007	284 000,00	67 450,00	488,19	2 770,78	14 200,00	16 970,78	0,00
136	2007	VILLE - INVEST 2007	CAFFIL - CAISSE FRANC FINAN LOCAL	20	F	TAUX FIXE	0,00000	4,07	T	01/04/2008	01/04/2008	550 000,00	174 371,60	1 495,45	6 794,87	30 393,29	37 188,16	0,00
138	2008	VILLE- 2008 IENA PREFI	CRCA - CAISSE REG CREDIT AGRICOLE	16	R	EURIBOR03M	0,55000	0,74	T	31/03/2009	31/03/2010	600 000,00	46 956,00	0,00	4,64	23 478,00	23 482,64	0,00
141	2011	VILLE - INVEST 2010	CE - CAISSE D'EPARGNE	15	F	TAUX FIXE	0,00000	1,48	T	25/06/2011	25/09/2011	780 000,00	160 693,81	2,42	218,02	45 912,52	46 130,54	0,00
143	2010	VILLE 2010 - Refinancement SG 139	CRCA - CAISSE REG CREDIT AGRICOLE	18	R	EURIBOR01M	0,55000	0,56	M	01/01/2011	01/04/2011	860 000,00	280 585,87	0,00	1 063,17	40 083,72	41 146,89	0,00
145	2011	VILLE - INVESTISSEMENT 2011 CM	CM - CREDIT MUTUEL	15	R	EURIBOR03M	1,45000	1,52	T	31/01/2012	31/01/2012	1 000 000,00	263 110,32	423,61	4 233,44	65 777,56	70 011,00	0,00
148	2012	VILLE - INVEST 2012 CE	CE - CAISSE D'EPARGNE	15	F	TAUX FIXE	0,00000	4,63	T	05/01/2013	05/01/2013	500 000,00	45 329,96	395,51	1 910,06	8 269,82	10 179,88	0,00
149	2012	INVEST 2012 CE	CE - CAISSE D'EPARGNE	15	F	TAUX FIXE	0,00000	4,44	T	05/02/2013	05/02/2013	300 000,00	122 339,95	667,32	4 982,68	22 388,64	27 371,32	0,00
152	2013	Ville Investissement 2013 LBP	CAFFIL - CAISSE FRANC FINAN LOCAL	15	R	EURIBOR03M	1,60000	1,28	T	01/10/2014	01/10/2014	800 000,00	360 000,11	819,18	5 210,28	53 333,32	58 543,60	0,00
153	2014	VILLE - LBP INVESTISSEMENT 2014	CAFFIL - CAISSE FRANC FINAN LOCAL	15	R	EURIBOR03M	1,15000	0,77	T	01/09/2015	01/09/2015	900 000,00	450 000,00	182,22	2 479,50	60 000,00	62 479,50	0,00
155	2015	VILLE - investissement 2015 CE	CE - CAISSE D'EPARGNE	20	F	TAUX FIXE	0,00000	1,83	T	05/06/2016	05/09/2016	1 000 000,00	675 000,00	833,33	12 600,00	50 000,00	62 600,00	0,00
156	2015	VILLE - CE Refinancement empr CDC	CE - CAISSE D'EPARGNE	13	F	TAUX FIXE	0,00000	2,13	T	05/12/2015	05/03/2016	326 666,00	150 768,88	184,10	2 982,40	25 128,16	28 110,56	0,00
157	2016	VILLE Investissement 2016 LBP	CAFFIL - CAISSE FRANC FINAN LOCAL	15	F	TAUX FIXE	0,00000	1,24	T	01/04/2017	01/04/2017	380 000,00	234 333,41	635,54	2 765,46	25 333,32	28 098,78	0,00
160	2019	VILLE Refinancement FIXMS	CAFFIL - CAISSE FRANC FINAN LOCAL	6	F	TAUX FIXE	0,00000	2,93	S	01/01/2020	01/01/2020	1 399 983,72	699 991,86	6 807,37	18 685,35	233 330,62	252 015,97	0,00
161	2019	ASSAINISSEMENT Refinancement FIXMS 134	CAFFIL - CAISSE FRANC FINAN LOCAL	6	F	TAUX FIXE	0,00000	2,93	S	01/01/2020	01/01/2020	315 325,15	157 662,55	1 533,25	4 208,59	52 554,20	56 762,79	0,00
162	2021	VILLE EMPRUNT 2021 CA	CA - CREDIT AGRICOLE	20	F	TAUX FIXE	0,00000	0,93	T	15/02/2022	15/02/2022	850 000,00	807 500,00	879,75	7 282,38	42 500,00	49 782,38	0,00
163	2022	VILLE EMPRUNT 2022 CA	CA - CREDIT AGRICOLE	15	F	TAUX FIXE	0,00000	1,54	T	15/02/2023	15/02/2023	1 000 000,00	1 000 000,00	1 773,34	15 109,13	66 666,68	81 775,81	0,00
1001	2016	Ville Dépôts et cautionnements	Caution - Locataires	15	F	TAUX FIXE	0,00000	0,00	A	01/09/2016	01/09/2020	7 353,48	4 516,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL												**12 853 328,35**	**5 878 817,79**	**17 803,52**	**98 890,57**	**922 124,11**	**1 021 014,68**	**0,00**

sélection : toutes les fiches